

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 8 mai 2020

Madame Josée Filion
Présidente-directrice générale
Centre intégré de santé
et de services sociaux de l'Outaouais
80, avenue Gatineau
Gatineau (Québec) J8T 4J3

Madame la Présidente-Directrice générale,

En complément du financement ponctuel qui vous a été accordé le 14 avril dernier, un montant non récurrent de 119 169 \$ est alloué au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais afin de soutenir les organismes communautaires, dont les activités sont considérées prioritaires pour répondre aux besoins des communautés et qui doivent engager différentes dépenses extraordinaires dans le contexte de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19). Pour ce financement, nous vous invitons à porter une attention particulière aux organismes offrant des services de répit ou d'hébergement jeunesse pour lesquels d'importants besoins ont été soulevés.

Les dépenses admissibles sont les frais excédentaires pour la réalisation de la mission globale (ces frais doivent être reliés à une dépense permettant d'offrir un service prioritaire directement à la population), les dépenses de matériel sanitaire (ex. : nettoyant, équipement de protection individuelle) et les dépenses salariales (main-d'œuvre ou heures supplémentaires) en lien avec la pandémie.

Nous vous laissons le soin de répartir le montant alloué parmi les organismes concernés de votre territoire, selon les données dont vous disposez au regard des besoins des communautés. Il est important de noter que les organismes de votre région qui sont admissibles au Programme de soutien aux organismes communautaires, mais qui ne sont actuellement pas financés pourraient, exceptionnellement, l'être par cet octroi.

Il vous est demandé de transmettre le détail de cette répartition au plus tard le 20 mai 2020, à madame Marylaine Chaussé, directrice des services sociaux généraux et des activités communautaires, par courriel à marylaine.chausse@msss.gouv.qc.ca.

... 2

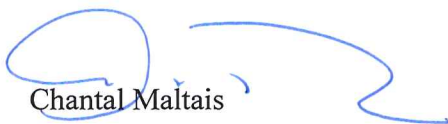
Dans un souci d'équité et de saine gestion des fonds publics, il est important de prendre en considération que les banques alimentaires, les ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance ainsi que les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et pour femmes violentées vivant de multiples problématiques sociales ont déjà obtenu un financement additionnel.

Un premier montant équivalent à 75 % du financement peut être accordé dès maintenant aux organismes et le solde pourra, quant à lui, être versé sur présentation et analyse de la reddition de comptes. À cet effet, un gabarit à compléter par votre établissement et les organismes financés est joint en annexe. Ce gabarit vise les dépenses encourues du 11 mars au 30 juin 2020. Nous vous saurions gré de bien vouloir transmettre le gabarit consolidé, au plus tard 15 jours après la fin de l'état d'urgence ou pour le 15 juillet prochain à madame Marylaine Chaussé, par courriel à l'adresse mentionnée précédemment.

Pour toute question, nous vous invitons également à communiquer avec madame Chaussé.

Veillez agréer, Madame la Présidente-Directrice générale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Chantal Maltais

p. j. 1

c. c. M. Pierre-Albert Coubat, MSSS
M^{me} France Dumont, CISSS de l'Outaouais
M. Yvan Gendron, MSSS

N/Réf. : 20-MS-02908-85